

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 10.043**

L'An deux Mille Dix, le 25 février à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 19 février 2010

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 19 février 2010

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints, Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** : néant

**ETAIENT ABSENTS-EXCUSES** : Mme BOURDEAU

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	32
Nombre de votants :	32

Madame DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA DEMOUSTICATION – PROJET  
DE DISSOLUTION

**RAPPORTEUR** : M. GIRAUD

**VOTE** : UNANIMITE

Par délibération du 18 mars 2009, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour la Démoustication a donné son accord de principe au projet de dissolution dudit Syndicat et a donné pouvoir à son Président, Monsieur Thierry PROUST, pour entreprendre toutes les démarches liées à la mise en œuvre de la procédure de dissolution.

Conformément aux dispositions de l'article L.5212-33 du code général des collectivités territoriales, le consentement de toutes les communes adhérentes est requis.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

### **DECIDE**

- d'accepter la dissolution du Syndicat Intercommunal pour la Démoustication.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 4 mars 2010

Pour le Député-Maire,  
L'adjoint délégué,  
Bernard GIRAUD

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
À VOCATION UNIQUE  
POUR LA DÉMOUSTICATION

107, avenue de Rochefort  
17201 ROYAN Cedex



RECU

30 MAR. 2009

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
**DU 18 MARS 2009**

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**  
**AFFICHÉ LE 19 MARS 2009**

Nombre de Membres :

- En exercice : 35  
- Présents : 28  
- Absents : 7  
- Représenté : 0

**4° PROJET DE DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA DÉMOUSTICATION -**

L'an deux mil neuf, le dix huit mars, à dix heures trente, les membres du Comité syndical du SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE POUR LA DÉMOUSTICATION, régulièrement convoqués le onze mars deux mil neuf, selon les dispositions de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en Assemblée générale sous la présidence de Monsieur Thierry PROUST, Président.

**PRÉSENTS :**

- Mme BOUREAU Isabelle .....	ARCES-SUR-GIRONDE
- M. BRIANT Michel ( <i>suppléant de CHAGNOLEAU Guy</i> ) .....	ARVERT
- M. FORGET Jean-Pierre .....	BARZAN
- M. HACHE Michel ( <i>suppléant de ORDONNAUD Marianne</i> ) .....	BREUILLET
- M. SALMON Jean-Louis .....	CHAILLEVETTE
- M. CHEVALIER Marcel .....	CHENAC-ST-SEURIN D'UZET
- M. CUET Bruno ( <i>suppléant de MENARD Thierry</i> ) .....	L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE
- Mme COURLY Anick .....	ÉTAULES
- Mme FOUCHIER Caroline .....	FLOIRAC
- M. BARBES Yves ( <i>suppléant de DEMUSSY Claude</i> ) .....	GUA (LE)
- M. PETIT Jean-Marie .....	HIERS-BROUAGE
- M. BARON Jacques .....	MARENNES
- M. LANOUE Frédéric .....	LES MATHES
- M. GUINARD Jacques ( <i>suppléant de JOGUET Charlette</i> ) .....	MORNAC-SUR-SEUDRE
- M. VIOLLET Yves .....	NIEULLE-SUR-SEUDRE
- M. GIRAUD Bernard .....	ROYAN
- M. BERNARD-BARTHE Pierre .....	SAINT-AUGUSTIN
- Mme COUNIL Claudette .....	SAINT-DIZANT DU GUA

- Mme VEZZOLI Colette ..... SAINT-FORT-SUR-GIRONDE
- Mme BASTARD Marie-Christine ..... SAINT-PALAIS-SUR-MER
- Mme GUÉRIN Simone ..... SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE
- M. HERVIOT Yves ..... SAINT-SULPICE DE ROYAN
- M. BORAUD Patrick ..... SAINT-THOMAS DE CONAC
- Mme RENOULEAU Céline (*suppléante de RIVIÈRE François*) ..... SAUJON
- M. PRINCE Philippe (*suppléant de MEILLAT Carole*) ..... SEMUSSAC
- M. JIMENEZ Henri (*suppléant de SAUZEDDE Evelyne*) ..... TALMONT-SUR-GIRONDE
- M. PROUST Thierry ..... LA TREMLADE
- M. ANDRÉ Marie-Claire ..... VAUX-SUR-MER

**ABSENTS :**

- M. POITOU Mickaël ..... BOURCEFRANC-LE CHAPUS
- Mme JORGE Nathalie ..... MÉDIS
- M. PENOT Dominique ..... MESCHERS-SUR-GIRONDE
- M. LAROSE Jean ..... MORTAGNE-SUR-GIRONDE
- M. DUMONT Bernard ..... SAINT-GEORGES DE DIDONNE
- Mme BOUQUET Anne-Lise ..... SAINT-JUST- LUZAC
- M. ELLIE Jeannick ..... SAINT-SORLIN DE CONAC

\* \* \*

Secrétaire de séance : Mme FOUCHIER Caroline

\* \* \*

**4° PROJET DE DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA DÉMOUSTICATION -**

Le Syndicat Intercommunal pour la Démoustication a été créé par arrêté préfectoral du 12 novembre 1990, pour une durée illimitée, avec pour objet **la démoustication, sur le territoire des communes adhérentes, des zones définies dans le cadre de l'étude effectuée par l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication du Littoral Atlantique.**

Par courrier en date du 24 octobre 2008, M. le Président du Conseil Général a proposé, suite aux résultats de l'étude réalisée sur les marais du Bassin de Marennes, une extension du secteur d'intervention de l'E.I.D. à la commune de SAINT-SORNIN et la prise en charge, par le SIVU pour la Démoustication, d'une partie de la dépense correspondante. Or, cette commune ne fait pas partie du SIVU, préalable indispensable à l'intégration des frais relatifs aux traitements effectués par l'E.I.D sur son territoire dans le budget du SIVU.

Il s'avère qu'une procédure d'adhésion d'une nouvelle commune au SIVU ne peut être envisagée en l'état actuel des choses, dans la mesure où la situation juridique de ce syndicat doit être revue, en raison de l'existence de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes d'une part, et de l'Agglomération Royan Atlantique d'autre part, ces deux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, compétents en matière de démoustication, ayant été créés postérieurement au SIVU pour la Démoustication et prenant en charge, pour le compte de leurs communes respectives, les dépenses liées aux opérations de démoustication. Ce problème a d'ailleurs été soulevé lors de la séance du Comité Syndical du 27 février 2008.

Les services de la Sous-préfecture de ROCHEFORT ont été saisis par courrier du 5 novembre 2008 afin de connaître quelle procédure administrative il conviendrait de suivre pour que les statuts du SIVU puissent être mis en conformité avec la loi.

En réponse à ce courrier et suite à la réunion de travail qui s'est tenue à la Sous-préfecture le 19 décembre 2008, M. le Sous-préfet de ROCHEFORT souligne que **la situation actuelle engendre une superposition de structures compétentes dans un même domaine, celui de la démoustication, et ce, sur un même territoire.** Il rappelle « que l'objectif poursuivi par le législateur au travers des lois du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale et du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales est de rationaliser les périmètres des établissements publics de coopération intercommunale afin de simplifier l'intercommunalité. ». M. le Sous-préfet rappelle également que la Cour des Comptes, dans son rapport de novembre 2005, a indiqué que **le développement de l'intercommunalité à fiscalité propre devait s'accompagner parallèlement d'une diminution du nombre des syndicats de service.**

Notant que le rôle du SIVU pour la Démoustication se limite à collecter les participations des deux communautés (C.D.C. du Bassin de Marennes et C.D.A. Royan Atlantique) et des quatre communes non membres desdits E.P.C.I. (Saint-Dizant-du-Gua, Saint-Fort-sur-Gironde, Saint-Sorlin-de-Conac et Saint-Thomas-de-Conac) pour les reverser ensuite au Conseil Général de la Charente-Maritime, **M. le Sous-préfet de ROCHEFORT invite le Comité Syndical à envisager la dissolution du SIVU.**

**LE COMITÉ SYNDICAL**

- Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

- de donner un accord de principe au projet de dissolution du Syndicat Intercommunal pour la Démoustication
- de donner pouvoir au Président pour entreprendre toutes démarches et signer tous documents liés à la mise en œuvre de la procédure de dissolution dudit Syndicat.

**- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -**



Pour extrait conforme,

Le Président,

Thierry PROUST

**C. D. A.**

- 3 AVR. 2009

Arrivé *LS*